



voyager hors de la france

Par **yuda**, le **24/03/2012** à **21:08**

Bonjour,

Je vous contacte pour savoir comment faire, pour effectuer un voyage à l'étranger, quand on est titulaire d'un récépissé de première demande de titre de séjour (APS) ?

En effet, ma fiancée doit voyager suite à un problème d'héritage...On nous a parlé du visa préfectoral. Aussi,nous aimerions connaître les conditions de délivrance du fameux sésame et savoir si cette démarche ne compromettrait pas,à l'examen de son dossier (titre de séjour) à la préfecture. Par ailleurs,le visa préfectoral,peut-il être délivré toutes les fois que le besoin se poserait?

MERCI D'ÉCLAIRER NOTRE LANTERNE!